



**NORTHLAND  
POWER**

Éoliennes Mont-Louis S.E.C.

**DEMANDE  
DE  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE  
FONDS DE VISIBILITÉ NORTHLAND  
POWER**

**Dossier de mise en candidature**

**Année 2019**

## **FONDS DE VISIBILITÉ DE NORTHLAND POWER**

### **PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE ET HISTORIQUE DU FONDS**

Northland Power Inc. est un chef de file de l'industrie de la production indépendante d'énergie et l'exploitation de projets de production d'énergie renouvelable.

#### **Le Fonds de visibilité**

Dans le cadre d'une entente concernant les contributions volontaires intervenue, entre la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis et Éoliennes Mont-Louis S.E.C, le promoteur s'est engagé à venir en aide aux différents organismes sans but lucratif œuvrant sur le territoire de la Municipalité en instituant un «Fonds de visibilité de Northland Power». Le parc éolien de Saint-Maxime-du-Mont-Louis versera dans ce Fonds une contribution annuelle de 275 \$ / mégawatt (MW) installé, indexé chaque année pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien.

Ce document présente d'abord de l'information sur le Fonds et sur les modalités de demande de contribution financière, ainsi qu'un formulaire de mise en candidature à l'usage des organismes. L'année d'attribution pour cette demande s'échelonne du 1er janvier 2019 au 1 décembre 2019.

Afin de s'assurer que le processus de sélection soit aussi juste, transparent et objectif que possible, un jury composé de deux représentants de la municipalité, d'un citoyen représentant le monde communautaire, d'un représentant du CLD et d'un représentant de Northland Power sera formé sur une base annuelle. Le jury analysera tous les dossiers de mise en candidature reçus selon les critères établis dans ce document, afin de favoriser les projets durables et structurants tout en appuyant les projets ponctuels et activités périodiques.

**Voici les dates à retenir :**

Dépôt du formulaire :	15 Janvier 2019
Dépôt du projet :	15 Février 2019
Analyse du projet :	Février 2019
Acceptation du projet :	Mars 2019
Fin du projet :	1 Décembre 2019

## **OBJECTIF DU FONDS DE VISIBILITÉ**

La mission du Fonds de visibilité est de soutenir des actions qui contribuent au développement et au mieux-être de la collectivité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis. Les modalités d'attribution du Fonds décrites dans ce document sont valables pour l'année d'attribution 2019, et peuvent être modifiées par le promoteur sans préavis.

## **ADMISSIBILITÉ**

Tout organisme sans but lucratif constitué en personne morale ou non peut présenter un dossier de mise en candidature avec le formulaire joint à la partie II. Les corporations et les sociétés à but lucratif ne sont pas admissibles au Fonds de Visibilité Northland Power.

### **PARTIE I : Demande d'aide financière annuelle ou périodique**

Éoliennes Mont-Louis réservera 5% sur le montant annuel à être versé aux organismes pour des demandes d'aide financière annuelle ainsi que pour les demandes visant une ou plusieurs activités ponctuelles ou périodiques (exposition, présentation, conférence, festival, événement sportif, etc.) Les organismes sont invités à indiquer sur le formulaire à la partie I, les activités qu'ils comptent réaliser au cours de l'année qui suit la date limite de présentation de la demande et pour lesquelles ils sollicitent une contribution. Le montant maximal d'une demande d'aide présentée à ce titre de la partie I est de 300\$. Aucun rapport final n'est requis pour les demandes d'aide financière de la partie I et le montant est attribué en un seul versement.

## **PARTIE II : Demande d'aide financière pour la réalisation d'un projet durable et structurant.**

### **Critères**

L'organisme doit réaliser son projet ou ses activités (ou une partie de son projet/de ses activités) dans les limites territoriales de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Tout projet devra inéluctablement répondre aux objectifs et critères d'analyse du Fonds de Northland Power soit :

- Retombées du projet pour la collectivité : (35 points)
  - maintien ou amélioration des structures
  - maintien ou amélioration des services
  - mise en valeur des ressources
  - amélioration du cadre de vie
  - rayonnement social, culturel, économique et sportif
  - soutien à l'entrepreneuriat local
- Faisabilité technique et financière du projet (15 points)
- Pérennité du projet (15 points)
- Urgence du projet (15 points)
- Clientèle cible (15 points)
- Planification du projet (5 points)

### **Analyse des dossiers de mise en candidature**

Le Promoteur se réserve un délai de 45 jours ouvrables suivant la date limite de mise en candidature avant de fournir aux organismes une réponse écrite, qu'elle soit favorable ou non. Les décisions du promoteur feront suite aux recommandations du jury, lesquelles seront approuvées par les conseillers municipaux.

Les projets de nature haineuse, discriminatoire ou qui contreviennent aux valeurs de l'entreprise seront automatiquement disqualifiés.

## **Engagement des bénéficiaires**

### **Publicité**

L'organisme sélectionné accepte que le promoteur rende public les détails de la contribution, sous la forme qu'il jugera appropriée, y compris dans son rapport annuel.

### **Visibilité**

L'organisme accepte de promouvoir le promoteur sous une forme de visibilité convenable pour les deux parties.

### **Pièces justificatives**

L'organisme devra joindre à sa demande tous les états financiers ou documents comptables récents permettant d'évaluer sa santé financière. L'Organisme s'engage à fournir tous les pièces justificatives ou autres documents démontrant l'utilisation des fonds reçus et la visibilité accordée en contrepartie.

En cas de liquidation, l'organisme s'engage à remettre à d'autres organismes admissibles du milieu l'équipement acquis à l'aide du Fonds. Toujours dans cette éventualité, les sommes non utilisées seront remises et ajoutées au Fonds, et redistribuées l'année suivante, suivant le même processus.

### **Respect des engagements**

L'organisme s'engage à utiliser les fonds aux fins entendues. L'organisme devra fournir un rapport, incluant les reçus, quant aux activités encourues au plus tard le 31 décembre de l'année d'attribution. Le non-respect de cette clause pourrait mener à une demande de remboursement des fonds de la part du promoteur et à une disqualification de l'organisme du Fonds de visibilité.

## **DATE DE DÉPÔT DES PROJETS**

Les dossiers de mise en candidature devront être déposés ou postés au plus tard le **15 février à 16 heures**, le sceau de la poste en faisant foi. L'enveloppe devra être adressée à :

**Éoliennes Mont-Louis S.E.C**  
**Fonds de visibilité de Northland Power**  
**11 Avenue H**  
**Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Québec, G0E 1T0**

Seuls les organismes ayant indiqué clairement sur l'enveloppe de dépôt (et non à l'intérieur) l'adresse postale à laquelle le promoteur peut retourner un avis de confirmation de réception du dossier recevront un accusé de réception.

Les formulaires sont disponibles au bureau de la municipalité de Saint-Maxime-du Mont-Louis.

## **FINANCEMENT ACCORDÉ**

Le montant maximum des contributions accordé pour la partie II par le Fonds est de 5 000\$ par projet par année. Ce montant peut être révisé à la discrétion du promoteur.

Les sommes consenties par le Fonds peuvent faire l'objet de deux versements. Le premier versement représentera 75% du montant total consenti au projet. Le deuxième versement, soit 25%, sera remis à la suite du dépôt du rapport final d'activités accompagné des pièces justificatives attestant la réalisation du projet.

## **PRÉSENTATION DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

Pour soumettre une demande de contribution financière :

- L'organisme doit être admissible ;
- Le projet doit répondre aux critères et orientations du Fonds de visibilité ;
- Le formulaire doit être complété en caractère d'imprimerie et doit pouvoir être reproduit facilement ;
- L'original du formulaire doit être signé par la personne autorisée de l'organisme.

### Documents à fournir :

- L'original du formulaire de demande de contribution financière signé
- Une description (2 pages maximum) de l'organisme, du projet, et de l'impact de celui-ci sur la collectivité
- Une résolution ou une procuration désignant la personne autorisée à agir et à signer au nom de l'organisme dans le cadre de la demande de contribution financière
- Le dernier rapport annuel de l'organisme
- Les états financiers de l'organisme
- Plan de visibilité accordé à Northland



PARTIE I : Demande d'aide financière annuelle ou périodique (maximum 300\$)

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE FONDS DE  
VISIBILITÉ DE NORTHLAND POWER  
FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE 2019**

**IDENTIFICATION DE L'ORGANISME**

**Nom de l'organisme:**

**Adresse :**

**Adresse de correspondance :**

**Téléphone :**

**Télécopieur :**

**Courriel :**

**Nom et fonction du responsable :**

**Titre de l'activité :**

**Municipalité visée :**

**Clientèles et nombre de personnes qui seront touchées :**

**Description de l'activité**

**Date de l'activité :**

**Montant demandé :**

**Signature du responsable :**

**Date :**

PARTIE II : Demande d'aide financière pour la réalisation d'un projet durable et structurant (maximum 5000\$).

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE FONDS DE  
VISIBILITÉ DE NORTHLAND POWER  
FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE 2019**

**IDENTIFICATION DE L'ORGANISME**

**Nom de l'organisme:**

**Adresse :**

**Adresse de correspondance :**

**Téléphone :**

**Télécopieur :**

**Courriel :**

**Nom et fonction du responsable :**

**Titre du Projet :**

**Municipalité visée :**

**Clientèles et nombre de personnes qui seront touchées :**

**Domaine(s) d'activité :**

- Économie
- Arts et culture
- Éducation
- Patrimoine
- Sports et Loisirs
- Développement communautaire
- Santé et services sociaux
- Tourisme
- Environnement
- Autres (préciser) :



## **Description du projet**

**Décrire votre projet**

**Quels sont vos objectifs**

**Qui seront vos partenaires financiers**

**Impacts sur la collectivité**



## Plan de visibilité accordé à Northland

Veillez préciser clairement votre plan de visibilité avec au minimum les exigences suivantes :

### Visibilité minimum

Pour un montant de 0\$ à 250\$ : Mention de la provenance des fonds lors de l'activité

251\$ à 2000\$ : Mention de la provenance des fonds et Logo de Northland imprimé sur les programmes ou autres

2001\$ et plus : Même visibilité que le point précédent, toutefois si l'activité ou l'équipement est permanent, le logo de Northland devra être installé en permanence et bien visible avec la mention de partenaire majeur

Une preuve de cette visibilité devra être envoyée avec le dépôt de votre rapport final et ce, en respectant les délais. Veillez expliquer la visibilité que vous accorderez à Northland ci-dessous.

Je certifie que les renseignements contenus dans les présentes et les documents ci-annexés sont complets et véridiques en tous points. Je certifie que ce projet sera réalisé conformément aux exigences du Fonds de visibilité si une contribution est accordée. Les documents transmis par les organismes demeurent la propriété du promoteur. Celui-ci assurera la confidentialité de ces documents.

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**À retourner à :**

**Éoliennes Mont-Louis S.E.C**

**Fonds de visibilité de Northland Power**

11 Avenue H, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Québec, G0E 1T0

t. 418-797-1314- f. 418-797-1375

[marie-eve.landry@northlandpower.ca](mailto:marie-eve.landry@northlandpower.ca)